

En effet, ce dont il s'agit en l'occurrence, c'est d'une menace à la propriété individuelle. Ce bill nous propose d'entériner le vol, bien que ce soit un peu plus subtil puisqu'il s'agit de vol intellectuel et non d'une appropriation concrète d'un bien matériel.

Examinons les arguments avancés par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie). Il a énuméré une longue liste de gens qui appuient ses idées. Il y avait dans cette liste des enseignants, des professeurs de collège, tous des consommateurs. On n'y trouvait aucun écrivain, artiste, producteur, concepteur ou éditeur, uniquement des consommateurs. Je pourrais constituer une liste du même genre de personnes en faveur de la gratuité de la nourriture, mais j'aurais du mal à convaincre un agriculteur de signer cette liste.

**M. Rose:** Lisez le bill.

**M. Fisher:** Les droits d'auteur existent pour des raisons très précises. Ils existent pour protéger la propriété et pour veiller à ce que les artistes soient payés et reconnus comme tels. L'industrie du livre, les journaux, l'industrie de la musique, des arts et du cinéma prennent les droits d'auteur très au sérieux parce que tous ces gens sont propriétaires de leurs œuvres, et ils veulent être payés. Ils veulent être protégés contre le mauvais usage qui pourrait être fait de leurs œuvres et ils exigent que l'on reconnaisse leur valeur créative et artistique. Si nous intervenons pour tenter de priver des gens de leurs droits d'auteur, nous retirons à ces créateurs les droits dont ils jouissent actuellement à juste titre.

Comme je l'ai dit, j'ai travaillé dans le monde de l'édition, et j'ai vu ce genre de larcin à maintes reprises. Je me rappelle d'un cas en Colombie-Britannique. La Fédération des enseignants avait photocopié un livre au complet et en avait envoyé des exemplaires à l'éditeur. Je me rappelle que dans ma propre maison d'édition, nous avons inscrit sur une carte géographique que le client pouvait photocopier la carte, mais que le reste du livre était protégé contre toute reproduction de ce genre. Si l'on scrute les arguments du député de Winnipeg-Assiniboine, on retrouve les mêmes idées appliquées à une technologie de plus en plus complexe.

Le député de Mission-Port Moody (M. Rose) a eu raison d'affirmer que cette technologie était de plus en plus répandue, mais on ne peut cependant excuser la pratique qui en découle. D'après lui, si l'infraction existe, il faut l'approuver. Faut-il approuver le vol de voitures parce que ces réalités existent? Pas plus qu'on ne pouvait tolérer le vol de chevaux, ce n'est pas parce que la technologie a progressé que nous devons admettre le vol de voitures. La même chose s'applique. Le projet de loi demande en fait aux artistes et aux écrivains de subventionner les contribuables municipaux. Nous disons que les écoles et les collèges n'ont pas assez d'argent pour acheter certaines fournitures dont ils ont besoin jusqu'à un certain point, et ainsi les écrivains, éditeurs et concepteurs, ceux qui réfléchissent, écrivent et inventent, sont ceux-là qui devraient subventionner les contribuables, et on dissimule ces dures réalités en prenant l'exemple de milliers d'enfants et d'enseignants qui ont le droit d'avoir accès à cet équipement gratuit ou bon marché.

### *Radiodiffusion—Loi*

Je veux bien qu'il soit nécessaire de consacrer de plus en plus d'argent à l'achat de fournitures scolaires à tous les niveaux du système d'éducation. Je comprends bien également ceux qui succombent à la tentation parce que les moyens techniques existent et qu'il est facile de reproduire du matériel, mais je sais également que ce sont des questions tout à fait différentes, et je demeure convaincu que nous devons protéger d'abord les créateurs.

Il est évident qu'enlever à autrui ce qui lui appartient n'est pas la bonne façon de trouver des fonds pour notre système scolaire. Je doute que le député de Winnipeg-Assiniboine accepte volontairement de donner la moitié de sa propriété pour y construire une école neuve qu'on ne peut loger nulle part. Pas plus qu'il ne donnerait sa voiture même si l'école avait besoin d'un nouvel autobus, et par conséquent il ne faut pas demander aux artistes d'abandonner leurs films, leurs journaux, leurs peintures ou leurs ouvrages simplement parce que les contribuables ne peuvent fournir l'argent nécessaire.

En fait, en examinant les choses de près, nous constatons que l'approche proposée par le député finit par coûter plus cher. Peut-être qu'à court terme il aurait plus de matériel à reproduire que ne le peut sa VTR ou sa Xerox, mais à long terme il y en aurait de moins en moins. Qui accepterait de faire quelque chose d'utile pour les écoles si cela finissait par lui être enlevé? On finirait pas constater—cela s'est produit dans l'édition et guette aussi les films et la télévision—que les artistes éviteraient le marché scolaire, parce qu'ils ne seraient pas suffisamment rémunérés pour leur travail, leur investissement et leur effort intellectuel.

● (1630)

Je félicite le député. Tout le monde veut avoir de bonnes écoles. J'ai en fait un neveu et une nièce qui vont à l'école dans sa circonscription, et je veux les voir suivre de bons cours. Nous voulons tous que nos écoles aient accès à un matériel diversifié, et comme des membres de ma famille vont encore aux études dans sa circonscription, je veux qu'ils se servent d'un matériel didactique riche. Ce n'est pas avec les artistes et les réalisateurs que nous devrions discuter, mais bien avec M. Sterling Lyon pour lui dire de cesser de réduire les impôts afin de donner aux écoles les moyens dont elles ont besoin.

**Des voix:** Bravo!

**M. Fisher:** C'est de là que viennent les fonds et non des réalisateurs. Je conseille au député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) de voir les choses globalement et de pousser un peu ses recherches. Il constatera que cet argument n'est pas nouveau. Il suffit de se rappeler que certaines des œuvres de Mark Twain ont été saisies et éditées au Canada avant de paraître aux États-Unis. Le fait que cela se soit passé à cette époque-là justifie bien la décision du Canada d'établir des lois efficaces sur le droit d'auteur. Je ne crois pas que nous devrions nous dérober à cela maintenant que nous disposons de machines nouvelles et qu'il nous est plus facile de le faire. S'il n'est pas bien de prendre le bien d'autrui, il n'est pas mieux de lui voler ses idées. Par conséquent, je crois qu'il faudrait réformer le bill.